



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MARS 2013**

Présidence **M. Pierre-Alain MEYSTRE**
Sont présents **45 Conseillères et Conseillers sur 60**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 26 / 2013 « Octroi d'un crédit-cadre destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des Bâtiments communaux » adopté en séance du 11 février 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accepter le préavis municipal amendé ;

1^{er} amendement : Réduction du budget de CHF 60'000.- correspondant aux travaux liés au chauffage dans les bâtiments de La Villageoise, la Maison de Commune et La Charrue ;

2^e amendement : Le montant du préavis, hors TVA, figurant en page 19 pour CHF 745'500.- est ramené à CHF 642'100.- afin de tenir compte de dépenses de fonctionnement dont détail ci-après :

Total du préavis sans TVA CHF 745'500.00

Rectifications sans TVA

Collège du Rosset	14'300.00
Collège de Prazqueron	25'100.00
Four banal	9'800.00
La Charrue	29'200.00
Divers et imprévus	<u>25'000.00</u>

Total CHF 103'400.00

Total préavis rectifié sans TVA 642'100.00

Total crédit TTC, inclus TVA 693'568.00

Arrondi à 694'000.00

Le crédit final TTC que la Commission des finances propose d'approuver est donc ramené à CHF 694'000 au lieu de CHF 810'000.-.

2. d'accorder à la Municipalité le crédit de **CHF 654'000.00 TTC** (six cent cinquante-quatre mille 0/00) représentant le total des travaux moins l'amortissement ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2013

Le Président :


Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :


Eliane CARNEVALE